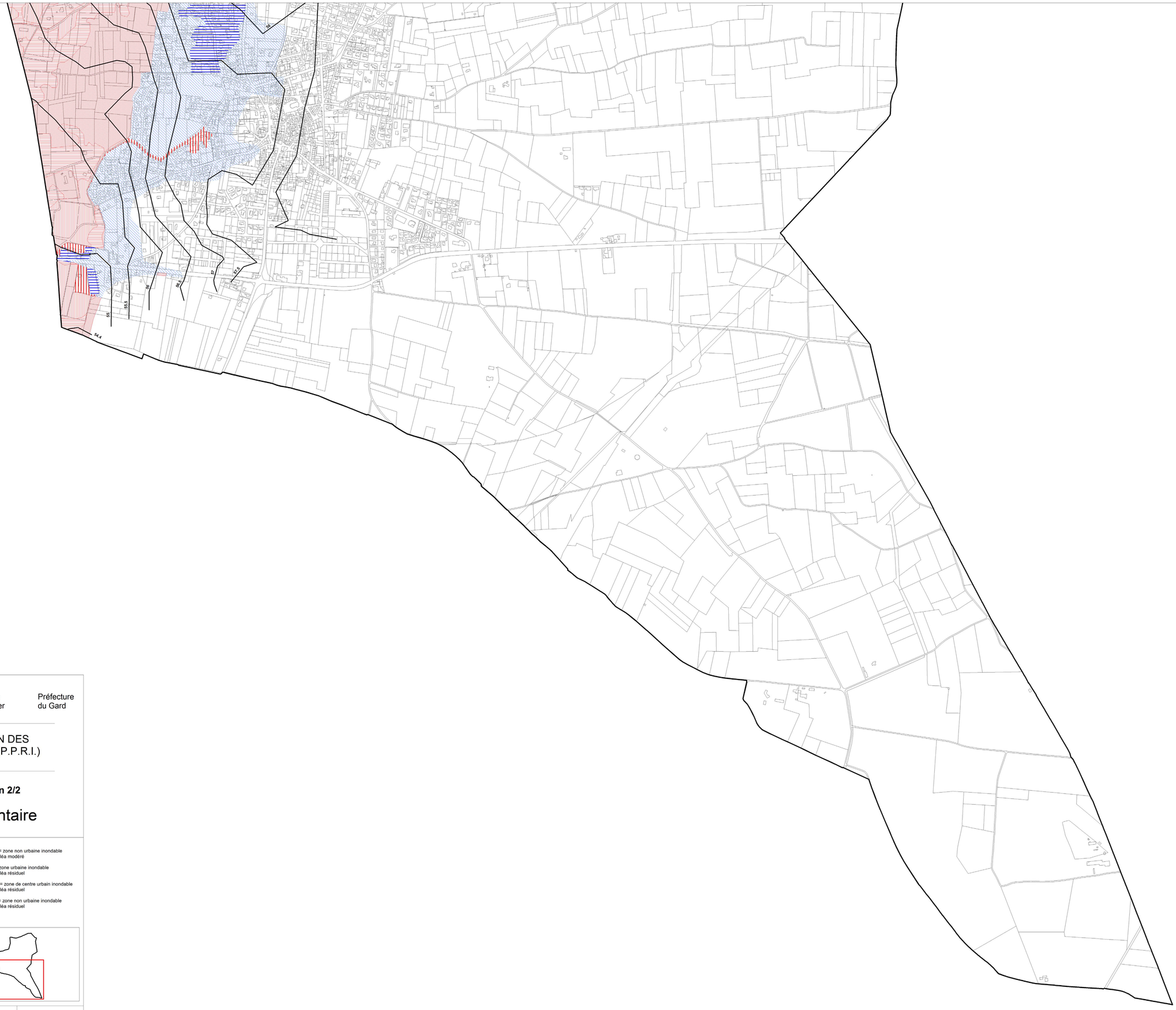

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Préfecture
du Gard

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION (P.P.R.I.)

Commune de Redessan 2/2

Zonage réglementaire

- F - U = zone urbaine inondable par un aléa fort
- F - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort
- F - NU = zone non urbaine inondable par un aléa fort
- M - U = zone urbaine inondable par un aléa modéré
- M - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa modéré
- M - NU = zone non urbaine inondable par un aléa modéré
- R - U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel
- R - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa résiduel
- R - NU = zone non urbaine inondable par un aléa résiduel
- Limite communale
- Profils en travers
- XX,XX — Cote PHE au droit du profil (en mNGF) extraite de la modélisation de la crue de référence

BRL ingénierie

Avril 2014

Fond de plan : Cadastre de la commune

Echelle : 1:5 000

0 100 200
Mètres